



## ORDRE DU JOUR

Séance régulière du conseil municipal de la  
Municipalité de Saint-Ubalde  
qui se tiendra le **17 mars 2025 à 19 h,**  
à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot

---

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025;
3. Affaires relevant du procès-verbal;
4. Adoption des comptes au 11 mars 2025;
5. Dépôt rapport dépenses accumulées masse salariale;
6. Dépôt rapport revenus-dépenses;
7. Questions laissées en suspens;
8. Première période de questions;
9. Construction Côté et fils inc. - Paiement décompte progressif n° 5;
10. Ministère du Transport de de la Mobilité durable – Autorisation de paiement # 6 dans l'entente de collaboration # 202307 – Boulevard Chabot;
11. Marie-Josée Deschênes architecte inc. – Autorisation de paiement # 6;
12. Achat de matériel de signalisation;
13. Mandat pour une étude géotechnique pour la réfection d'un ponceau du lac Blanc;
14. Postes de camp de jour – Embauche 2025;
15. Approbation budget révisé : Année 2025 Office municipal d'Habitation du Grand Portneuf;
16. Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie 2024;
17. Désignation des représentants de la municipalité au sein du comité ad hoc formé dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics;
18. Programmation de travaux – TECQ 2024-2028;

19. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau Primeau 2023 – Volet 2 Renouvellement de conduites;
20. Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle;
21. Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2);
22. Demande de dérogation mineure – lot 5 389 539 (959, rang Sainte-Anne) | visant la construction de deux bâtiments complémentaires (garage et abri d'auto attenant l'un à l'autre) ayant une superficie totale dépassant 38 % la superficie au sol du bâtiment principal;
23. Demande d'autorisation Commission de la protection des territoires agricoles lots 5 387 730, 5 387 538 et 5 387 568;
24. Adoption du règlement numéro 273-1 établissant un programme d'aide à la réhabilitation des installations septiques autonomes;
25. Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre dans la zone C-3, l'implantation d'un bâtiment accessoire de forme circulaire, semi-circulaire ou cylindrique, préfabriqué (métallique ou en toile) dont la structure est en forme d'arche;
26. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 242-3 sur l'accès, la protection des lacs et la sécurité des personnes, lequel abroge et remplace les règlements 242, 242-1 et 242-2;
27. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 276 décrétant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ en lien avec le programme de réhabilitation des installations septiques autonomes (Référence règlement 273-1);
28. Varia :
29. Dépôt du bordereau de la correspondance;
30. Suivi des rapports d'activités des directeurs et des différents comités de la municipalité;
31. Période de questions;
32. Certificat de disponibilité de crédit;
33. Fin de la séance.